**Attestation 2.2 ter**

J’atteste sur l’honneur prendre en compte et en considération au sains de l’établissement et dans le cadre de l’audit aménagé, le critère 2.2 ter, en mettant à disposition une liste des trois auto-écoles les plus proches qui prennent en charge la formation handicap (ECF)

Il est convenu pour être en conformité avec la labellisation une prise en compte d’un public en situation d’handicap soit un partenariat avec une école spécialisée ou une assistance pour trouver une structure.

Nous avons par défaut opté pour l’assistance car malgré nos efforts sincères dans nos démarches aucune structure proche n’était réellement motivée pour un partenariat à notre grand regret. Au-delà d’être en conformité sur ce critère, nous souhaitons participer activement à la prise en charge des personnes en situation d’handicap.

Mr CAMARA. Ousmane

Gérant CER EVOLUTION

# 

